



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1159

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Albigny sur Saône - Neuville sur Saône

objet : Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Suchet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1159**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône - Neuville sur Saône

objet : **Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'élaboration de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) initiée par les communes d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône, la Communauté urbaine a sollicité, par délibération en date du 10 septembre 2007, une enquête publique en vue de sa création.

En date du 31 janvier 2008, monsieur le préfet du Rhône a fixé, par arrêté, le déroulement de l'enquête publique pour le projet d'élaboration de la ZPPAUP d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône.

L'enquête publique s'est déroulée du 31 mars au 25 avril 2008 inclus.

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public, à la Communauté urbaine ainsi qu'aux mairies d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône. Aucune observation écrite n'a été reçue. Personne ne s'est présenté lors des 3 permanences prévues.

Dans ses rapports et conclusions établis le 16 mai 2008, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet assorti d'une recommandation par laquelle il incite les collectivités concernées à engager des actions de communication et d'information.

Pour répondre à cette recommandation, il est notamment prévu la réalisation et la diffusion d'un guide spécifique et des informations dans les supports de communication municipaux.

Par ailleurs, monsieur le commissaire-enquêteur ayant demandé que le plan de zonage du dossier soit plus lisible, des améliorations graphiques ont été apportées au document, en lien avec le règlement de la ZPPAUP, sans modification sur le fond :

- pour plus de clarté dans les documents graphiques, ceux-ci sont présentés sous deux échelles :

- . 1/5 000 à l'échelle des communes,
- . 1/2 000 à l'échelle des bourgs : centre Neuville, Villevert et Fours à chaux ;

- les limites des zones sont plus marquées ;

- la sous-catégorie des bâtiments C3 a été transformée en catégorie C4, plus lisible et repérable sur le plan.

En date du 24 février 2009, la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a examiné le projet d'élaboration de la ZPPAUP d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône et a émis un avis favorable pour sa création.

En date du 23 juin 2009, consulté par monsieur le préfet, monsieur le chef du service départemental d'architecture et du patrimoine (SDAP) a émis également un avis favorable.

En date du 30 juin 2009, monsieur le préfet a donné son accord au projet d'élaboration de la ZPPAUP d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône.

En conséquence, il est proposé au Conseil, conformément à l'article 4 du décret n° 84-304 du 25 avril 1984 modifié par le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007, de donner son accord au projet, celui-ci ayant obtenu un avis favorable de la CRPS et de monsieur le chef du SDAP ainsi que l'accord de monsieur le préfet du Rhône.

L'accord du Conseil permettra à monsieur le président, afin d'achever la procédure, de prendre un arrêté pour créer la ZPPAUP puis de l'annexer au plan local d'urbanisme par voie de mise à jour ;

Vu ledit dossier ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1128 en date du 8 septembre 2005 ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) en date du 24 février 2009 ;

Vu l'avis du service départemental d'architecture et du patrimoine (SDAP) en date du 23 juin 2009 ;

Vu l'accord de monsieur le préfet du Rhône en date du 30 juin 2009 ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Donne son accord au projet de création de la ZPPAUP sur les communes d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône.

2° - Précise que cette délibération sera transmise à monsieur le préfet du Rhône ainsi qu'à messieurs les maires d'Albigny sur Saône et de Neuville sur Saône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.